

DELIBERATION N° 02.02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno CELLIER, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil d'Administration : 13.02.2024

PRESENTES : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Claudie DURIEUX - Jeannine FLAMENT - Catherine TONDREAU - Dominique BUSSIGNIES - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Martine BASSEZ - Nathalie AUGAIT –

Absent.e.s : Sylvie GUILLEMIN - Marcel PATOU

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : Budget primitif 2024

M. Le Président présente et commente le BP 2024.

Après discussion et vote à l'unanimité, le Budget est équilibré et s'établit ainsi à :

En section de fonctionnement à : 29 014.20 €

En section d'investissement à : 1 500.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 22.02.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
21.02.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-265905596-
20240219-240221_D1606VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas Halluin



Le Président,
Bruno CELLIER